

L'affectation des enfants dans les écoles publiques maternelles et élémentaires relèvent de la compétence de la commune. A Fuveau, il existe une répartition géographique permettant d'affecter les enfants en fonction du lieu d'habitation des familles. Il est toutefois possible de demander à changer de secteur scolaire par dérogation.

La demande de dérogation scolaire est une procédure d'exception faisant l'objet d'un examen par une commission composée de l'adjoint au Maire en charge des affaires scolaires, des directeurs des écoles, de la Directrice Générale des Services et du directeur du Service Enfance Jeunesse. Cette commission tient compte des effectifs scolaires, des places disponibles dans les écoles, des critères d'équilibre entre les écoles et des conditions d'accueil des enfants.

Date limite de dépôt de la demande : 15 avril 2026

Envoyer à enfance-jeunesse@mairie-fuveau.com et mlemaire@mairie-fuveau.com

ANNEE SCOLAIRE : 2026/2027

ECOLE SOUHAITEE :

Niveau à la rentrée prochaine : PS MS GS CP CE1 CE2 CM1 CM2

L'ENFANT

NOM :

PRENOM :

M F

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Déjà scolarisé : OUI NON

Si oui, nom et commune de l'école :

LE DEMANDEUR

NOM :

PRENOM :

En qualité de Mère Père Tuteur

Adresse :

CP :

VILLE :

Numéro de téléphone :

Adresse Email :

J'atteste sur l'honneur exercer l'autorité parentale sur l'enfant pour lequel je demande une dérogation au périmètre scolaire, que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité et que je suis informée qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts. Cf. article 441-7 du code pénal.

J'atteste sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement, en accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard des tiers de bonne foi, « chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant »

Date :

Signatures des représentants légaux :

MOTIF DE LA DEMANDE

Rapprochement de fratrie

Ce motif est retenu si un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans le secteur souhaité (fait par nos services automatiquement)

Accueil périscolaire confié à une assistante maternelle agréée par la PMI

Joindre justificatif de domicile de l'ASMAT, contrat de travail indiquant le numéro d'agrément, les périodes de garde et date de début du contrat

Garde par un parent proche (grands-parents, frère/sœur, oncle/tante)

Joindre justificatif d'adresse du proche et justificatif du lien familiale

Continuité pédagogique passage GS/CP

Rapprochement du lieu de travail de l'un des deux parents

Joindre justificatif de l'employeur indiquant les horaires et lieu de travail

Autre

Quelques soit le cas de figure, décrire ci-dessous les motifs de votre demande.

NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR :

Date :

Signature du demandeur :